

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU SIVOS MOULIDARS VIBRAC DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 20 novembre 2020, à dix-huit heures, les membres du SIVOS MOULIDARS- VIBRAC, dûment convoqués le 13 novembre sont réunis à la Mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 06  
Présents : 05

Présents : FLEURY VIGIER Roselyne, LECOMTE Jean-Pierre, MOCOEUR Sylvie, BONNIN Mylène

Suppléant présent : DEYCARD Dimitri

Procurations : GRIGNON Marie-Christine à LECOMTE Jean-Pierre, JOUANAUD Dominique à MOCOEUR Sylvie

Madame FLEURY VIGIER Roselyne a été élue secrétaire de séance.

## • **DECISION MODIFICATIVE : PERSONNELS**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical qu'en raison du recrutement du nouvel agent au service des transports scolaires, il convient de prendre la décision modificative suivante concernant les salaires et les charges :

Budget SIVOS :

c) 657364 : + 3000€
c) 022 : - 3000€

Budget Régie

c) 6410 : + 1000€
c) 6450 : + 500€
c) 7475 : + 1500€

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative

## • **PRISE EN CHARGE DU PERMIS TRANSPORT EN COMMUN :**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le trésorier réclame une délibération concernant la prise en charge du permis transport en commun de notre nouvel agent afin de pouvoir payer la facture d'un montant de 3356€ TTC.

Madame la Présidente propose de prendre en charge le paiement de la facture concernant le permis transport en commun d'un montant de 3356€ TTC.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre en charge le paiement de cette facture à hauteur de 3356€ TTC.

## • **DECISION MODIFICATIVE : PAIEMENT PERMIS DU TRANSPORT EN COMMUN**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir mandater la facture concernant le permis transport en commun du nouvel agent.

Il convient de prendre la décision suivante :  
Budget SIVOS :

c) 022 : - 2500€
c) 657364 : + 2500€

- Budget Régie :

c) 618 : + 2500€
c) 7475 : + 2500€

- Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.

- **DECISION MODIFICATIVE : ACHAT DE MOBILIER**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical qu'il convient de prendre une décision modificative suite à l'achat d'un fauteuil de bureau et d'un rétro projecteur.

Il convient de prendre la décision suivante :

c) 6419 : + 494€	c) 023 : + 494€	c) 021 : + 494€
c) 2184 op 107 : 135€	c) 2183 op 108 : 359€	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Budget 2021 : voir la directrice de Vibrac pour l'achat d'un bureau institutrice.

La séance est levée à 19h00.